BULLETIN D'INSCRIPTION SINTHIALL Arnaud GOREZ A retourner par Mail à agorez@synerlis.info Ou par fax au 03.66.72.18.60 ou 03.27.48.65.50



2019 Sinthial

Pansaignament concernant la stagiaira

Formation obligatoire

« Le kit de formation relatif au harcèlement sexuel et aux agissements sexistes – Spécial Référents »

Le Mercredi 5 juin 2019 De 9 heures à 17 heures 30 (Repas compris)

Animée par Arnaud GOREZ, Juriste en Droit Social

Journée de formation tout compris INTER (Repas et Pause) : 595 € HT
Journée réalisable INTRA au tarif de 1550 € HT
(+ Frais de déplacement et d'hébergement du formateur
(Pour le Nord – Départ Orchies – Pour le Sud – Départ Sophia Antipolis)
Au GOLF DE BONDUES au Château, Domaine de la Vigne, 59910 Bondues

Kenseigheinent concernan	t le stagiaire
Nom	Prénom
Fonction	E-mail
Nom	Prénom
Fonction	E-mail
Renseignement concernan	t l'entreprise
Raison sociale	*
Adresse	
Nom du responsable de l'ins	scription
Téléphone	Fax
Mobile	E-mail
Renseignement concernan	t la facturation (si différent de l'entreprise)
Raison sociale	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Adresse	
	ıration
	Fax
±	F-mail

Toute demande de prise en charge par un OPCA devra figurer au présent Bulletin d'inscription et devra préalablement avoir été acceptée par l'OPCA et notifiée à SINTHIALL FORMATION.

SINTHIALL FORMATION – INSTITUT SYNERLIS
Centre de Traitement Administratif - LES ESPACES ANTIPOLIS- 300 Route
des Crêtes – CS 70116 - 06902 SOPHIA ANTIPOLIS Cédex
Tél.: 06.66.37.35.63 – 09.71.36.38.63 / Fax.: 03.66.72.18.60
Email: agorez@synerlis.fr

Organisme de formation enregistré sous le numéro 93 06 0759606 Auprès du Préfet de Région Provence Alpes Côtes d'Azur - TVA intracommunautaire FR 10523742252 S.A.R.L. au Capital de 2500 euros – N° SIRET 52374225200027 – RCS B 523 742 252- Code NAF 8559A

Conditions Générales de Vente SINTHIALL FORMATION — Institut Synerlis 2019

Article 1: Confirmation et convocation

Dès réception du Bulletin, l'inscription du stagiaire est confirmée. L'entreprise cliente reçoit la Convocation du stagiaire, 2 exemplaires de la convention de formation, le programme détaillé et Le plan d'accès.

La 1ère convention est à conserver par l'entreprise ou à envoyer à l'OPCA La 2ème convention est à retourner à

SINTHIALL FORMATION « INSTITUT SYNERLIS » LES ESPACES ANTIPOLIS 300 Route des Crêtes – CS 70116 06902 SOPHIA ANTIPOLIS Cédex

Les horaires de la formation sont inscrits dans la convocation et dans le programme détaillé.

Article 2 : Support pédagogique et attestation

Le stagiaire se verra remettre un CD ROM à l'issue de la formation ainsi qu'une attestation de fin de stage mobilisable dans le cadre d'une éventuelle validation des acquis de l'expérience et pouvant être inscrite à son initiative sur le passeport formation

Article 3 : Modalités de règlement

A l'issue de la formation, l'entreprise recevra une facture valant convention, incluant le RIB et un double de la feuille d'émargement signée par demi-journée.

En cas de prise en charge par un OPCA, SINTHIALL FORMATION devra en avoir été informé préalablement. En cas de défaut de paiement dans les délais impartis, l'entreprise restera solidairement débitrice du paiement de la facture.

Article 4: Condition d'annulation

Pour toute annulation moins de 15 jours avant le début de la formation, SINTHIALL FORMATION facturera le coût des dépenses réellement engagées, celles-ci correspondant à 60% du coût de la formation

En cas d'absence ou d'abandon au cours de la formation, le coût de la formation sera facturé en Totalité

Article 5 : Conditions de paiement

La facture est payable comptant et sans escompte dans les 30 jours à compter de sa date d'émission :

Par chèque libellé à l'ordre de SARL SINTHIALL FORMATION – Service Comptabilité – LES ESPACES ANTIPOLIS - 300 Route des Crêtes – CS 70116 - 06902 - SOPHIA ANTIPOLIS Cédex

Par virement: N°RIB : Crédit Mutuel Nord Europe Code Banque 15629 Code Guichet 02740 Numéro Compte 00046078501 Clé 97 BIC CMCIFR2A

Je soussigné(e) accepte les signature modalités de règlement et d'annulation Cachet de l'entreprise et